

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 12 Juillet 2024.

Décision modificative N°2 du budget principal

Pour faire suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, le SGC de Tarare a effectué des contrôles sur l'état de notre actif. Les études et les annonces ayant donné lieu à des achats ou travaux doivent être intégrés à l'imputation définitive des immobilisations. Cette opération nécessite l'ouverture de crédits budgétaires. Il s'agit uniquement d'un jeu d'écritures pour inclure le coût des études et annonces réalisées en amont au coût global des immobilisations.

Durée amortissement panneaux photovoltaïques

L'activité « photovoltaïque » étant suivie budgétairement et comptablement dans un budget annexe (M41), les immobilisations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement y compris pour les collectivités de moins de 3500 habitants selon une durée déterminée par délibération. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Cédric BLANC propose une durée d'amortissement de 20 ans, elle correspond à la durée du prêt que nous avons contracté, mais également à la durée de de notre contrat de revente à EDF.

Décision modificative N°1 Budget photovoltaïque

Dans le prolongement de la durée d'amortissement validée précédemment pour les panneaux photovoltaïques, l'annuité serait de 2 242,62€ (44 852,40€ d'achat initial). Cette écriture constitue une opération d'ordre budgétaire, qui nécessite donc l'ouverture de crédits aux chapitres 042 en dépenses d'exploitation et en 040 en recettes d'investissement.

Le conseil municipal approuve l'ouverture des crédits budgétaires induisant la DM1 du budget photovoltaïque.

Engagement procédure modification du PLU

Florent CHIRAT rappelle que le PLU a été approuvé le 6 février 2017. Les besoins ont évolué depuis.

Par l'arrêté n°2024-012 le Maire a engagé une procédure de modification de droit commun du PLU. Cette procédure doit également faire l'objet d'une délibération.

Les évolutions envisagées dans le cadre de cette procédure de modification n°1 sont les suivantes :

- Ouvrir partiellement la zone AU proche du centre bourg à l'urbanisation suite à la réalisation de la nouvelle station de traitement des eaux usées.
- Identifier des anciens bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.
- Discuter d'un éventuel changement de destination d'un local artisanal à Tyr.
- Adapter les règles concernant les STECAL Aa existants,
- Modifier les règles d'implantation des piscines.

La commune souhaite ouvrir une zone d'environ 5900m², pouvant accueillir potentiellement une vingtaine de logement selon les règles de densification proposées par le SCOT (schéma de cohérence territorial).

Florent CHIRAT précise que cette ouverture à l'urbanisation est justifiée au regard des faibles capacités d'urbanisation restant disponibles sur la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de cette procédure de modification du PLU.

Compte-rendu du Conseil Municipal

21 Mai 2024
Début à 20h00

Présents (12/15) : Florent CHIRAT ; Cédric BLANC ; Cyrille GOUTTE ; Valérie GUIRAL ; Gaëlle GUINET ; Alain FARJOT ; Freddy GOUTTE ; Thierry VANEL ; Marie-Charlotte CHAMFRAY, Sylvie CARRET, Solange PEYLABOUD ; Bertrand GIROUD.

Absent excusé : Baptiste DELORME ; Aurélie BOUVY ; Romain VERNY

Secrétaire de séance : Alain FARJOT

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

Rapport Public sur la qualité et le service de l'eau potable (RPQS)

Thierry VANEL, délégué de la commune au SIEMLY (syndicat de production et de distribution d'eau potable) présente les données 2023. Les nombres d'abonnés et d'habitants desservis ne cessent de croître depuis 2017. A contrario, le ratio du nombre d'habitants / abonnement diminue du fait du desserrement des ménages.

Thierry VANEL explique que les volumes facturés ont augmenté de 3.80% en 2023, il évoque ensuite les différents indicateurs de performance. Le suivi est réalisé par les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne ainsi que par SUEZ (exploitant du réseau) dans le cadre de l'autocontrôle contractuel. La qualité de l'eau, contrôlée par l'ARS est satisfaisante avec un taux de conformité qui atteint les 100%. L'indice linéaire de pertes, qui correspond au nombre de m³ d'eau perdu par jour par km de canalisation est de 2,34 m³/jour/km. Thierry VANEL explique ce chiffre par le fait que nous nous trouvons à la fois dans zone rurale, vallonnée avec de nombreuses habitations isolées à desservir. Il ajoute que plus de 133kms de réseaux ont déjà été renouvelés en 5 ans.

Par ailleurs, la majeure partie des canalisations sont en fonte (64%).

Pour conclure, il faut retenir 3 éléments concernant le RPQS 2023 :

- Baisse des volumes produits (maîtrise des consommations et diminution des pertes).
- Hausse des volumes facturés,
- Tendance à la hausse des indicateurs de performance.

SYDER : démarche performancielle / éclairage public

Cédric BLANC présente la démarche performancielle proposée par le SYDER pour les éclairages publics. Le SYDER propose le renouvellement de la totalité des luminaires ancienne génération, sur un délai restreint afin d'installer des luminaires plus performants et économes en énergie (type LED). L'objectif de cette démarche est également d'installer des modules « communicant » permettant d'alerter sur les disfonctionnements et dans certains cas d'intervenir à distance.

La philosophie de la démarche performancielle se résume avec les points suivants :

- Un dimensionnement au plus juste des besoins,
- Diminution des nuisances lumineuses,
- Une installation évolutive,
- Matériel fiable, robuste et performant,
- Maintenance et rénovation long terme facilitée,
- Abattement de 50% du SYDER sur le reste à charge de la commune,
- Etalement de tout ou partie du montant des travaux sur 15 ans,
- Début du remboursement en même temps que les économies d'énergie (l'année suivant la fin des travaux),

- Les éclairages sportifs et de mise en valeur ne sont pas pris en compte dans le cadre de la démarche performancielle.

Cédric BLANC souligne que seul l'éclairage public est concerné. L'éclairage des bâtiments communaux n'entre pas dans ce cadre. Il indique également qu'en décidant d'intervenir rapidement, nous pourrions bénéficier des tarifs d'achats groupés proposés par le SYDER. Au total 63 luminaires seraient à remplacer : 45 fonctionnels (luminaires au-dessus des routes) et 18 résidentiels (luminaires dans les lotissements).

Le coût total des travaux s'élèverait à 71 000 € (estimatif à affiner avec l'étude de terrain) auquel il faudrait déduire l'abattement de 50% du SYDER ajouter les frais d'études et d'ingénierie. Au total, le coût TTC de l'opération avoisinerait 39 500 €. Le coût restant à la charge de la commune pourrait être fiscalisé auprès des foyers fiscaux de la commune sur 15 ans pour environ 3000€ par an. Il serait compensé en partie par les économies d'énergie et des coûts de maintenance induits.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE informe le conseil que l'entretien des voiries communautaires a été réalisé (bouchage des nids de poules et gravillonnage).

Il évoque également le fait que le Département a mis en disposition un radar pédagogique route de Montrottier afin d'enregistrer les données de vitesse et de fréquentation.

Cyrille GOUTTE indique que des balises et des panneaux matérialisant des écluses ont été mis en place route de St Romain et sur la route de Bibost. Intérêt de ces dispositifs provisoires à valider avec le temps.

Commission bâtiments

Florent CHIRAT aborde le sujet des appartements de l'ancien presbytère. De longs échanges avec l'OPAC ont abouti à une proposition de leur part pour l'achat des 4 appartements à 125 000€. L'offre est jugée insuffisante par le CM au regard des estimations réalisées d'une part par le service des domaines et d'autre part par une agence privée.

Cédric BLANC révoque la possibilité de la vente à la découpe. Celle-ci consisterait à vendre à notre rythme les 3 appartements vacants et conserver en propriété celui actuellement occupé ainsi que le local cantine (création nécessaire d'une copropriété). Il est décidé de contacter un géomètre afin d'estimer les frais et d'entamer les démarches de division.

Les appartements seront ensuite mis à la vente à travers un mandat confié à une agence immobilière.

Le conseil approuve ce principe.

Commission finances

Marie-Charlotte CHAMFRAY présente un comparatif des factures EDF pour les bâtiments communaux sur 4 ans, une hausse globale des coûts est constatée. Au niveau de la salle polyvalente pour laquelle nous avons un abonnement forte puissance (36kva), nous constatons une hausse conséquente par rapport à 2022 (12 645,25 € en 2022, contre 22615,97€ en 2023). Concernant les autres bâtiments communaux, une augmentation de 35% a été notée (tous bâtiments confondus) en 2023. Marie-Charlotte CHAMFRAY souligne à contrario que les consommations ont baissé. Cédric BLANC ajoute que cette diminution est notamment liée à la bonne implication des utilisateurs de manière générale pour l'ensemble des bâtiments communaux suite aux consignes de sobriété que nous avons transmises.

Marie-Charlotte CHAMFRAY indique que pour faire suite à l'arrêt de travail de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, une prestation est confiée à l'entreprise GIRERD NETTOYAGE. A l'heure actuelle, le surcoût pour la commune depuis février est estimé à 2500€. Florent CHIRAT informe que, de fait, le ménage sera allégé pendant la période des vacances scolaires.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL remercie Sylvie CARRET pour son remplacement au poste d'ATSEM. Elle informe également que les entretiens de fin d'année scolaire ont été effectués avec l'ATSEM et l'agent en charge du périscolaire. Un travail doit être réalisé pour la rentrée afin de revoir notamment l'annualisation du temps de travail de l'ATSEM.

Valérie GUIRAL indique également que le 1er juillet, s'est déroulé le dernier conseil d'école animé par Mme M'BAYA. Nous la remercions pour ces années passées à la direction de l'école de Saint Julien et nous lui souhaitons une bonne poursuite de carrière. Mme WHITNELL, sa remplaçante, prendra la direction à la rentrée prochaine.

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'école comptera 65 élèves. L'effectif de cantine va augmenter car la majeure partie des petites sections vont rapidement l'intégrer. La question de la surveillance du temps méridien est posée étant donné ces effectifs avec des tous petits.

Valérie GUIRAL informe que les dossiers du périscolaire ont été distribués aux enfants. Cette année nous avons opté pour la dématérialisation. Les tarifs du périscolaire restent inchangés par rapport à l'année dernière. Ces tarifs doivent tout de même faire l'objet d'une délibération

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des tarifs du périscolaire pour l'année 2024/2025.

Commission cadre de vie

Florent CHIRAT informe que le jury du fleurissement est passé sur la commune le 28 juin, accueilli par Baptiste DELORME et notre agent technique. Le jury s'intéresse au fleurissement mais également au cadre de vie de manière générale. Ils ont porté une attention particulière à l'aire de broyage des végétaux.

A ce sujet, du broyat reste disponible pour les habitants qui le souhaitent (vous pouvez contacter Christophe pour le récupérer).

Commission bibliothèque

Aurélié BOUVY précise que le mardi 25 juin, 3 personnes ont animé le club lecture, la prochaine date est fixée au mardi 29 octobre à 20h, toujours à la bibliothèque. Cette fois-ci un panel de livres sera proposé dans une panier, autour du thème « à table », nous aurons ainsi plus de choix et ils pourront circuler plus facilement.

La micro-crèche « Comme à la maison » a été satisfaite du partenariat que nous avons eu cette année et elle souhaite repartir l'année prochaine en venant à la bibliothèque, sur la même fréquence, 2 fois par mois sur les mardis et/ou jeudis. Nous reverrons la convention avec Cécile de la Micro- crèche, jeudi 18 juillet.

Mercredi 17 juillet nous nous réunirons, toutes les bénévoles, pour évoquer : les thèmes des vitrines à venir, la programmation ou pas d'une séance de cinéma en octobre pour la fête du film d'animation, nous ferons le point sur les permanences...

La bibliothèque sera ouverte tout l'été.

Commission sociale

Thierry VANEL évoque le dispositif Bip pop qui a changé de nom pour les 5 communes affiliées et s'appelle désormais « Un p'tit temps ». Pour rappel, il s'agit d'un dispositif d'entre aide géré par l'intermédiaire d'une plateforme téléphonique entre des bénévoles et des bénéficiaires. Des flyers seront notamment distribués aux habitants avec ce compte-rendu. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Solange PEYLABOUD indique que la fédération de l'ADMR met à disposition une salle climatisée en cas de canicule pour cet été. Une affiche est disposée sur le panneau d'affichage vers la micro-crèche ainsi qu'à la maison des associations.

Commission communication

Gaëlle GUINET rappelle le travail réalisé par la commission pour l'élaboration du livret de présentation de la commune lors de la visite du jury pour le fleurissement.

Commission associations

Bertrand GIROUD indique que le forum des associations aura lieu cette année à Bibost. Celui-ci se déroulera sur la place du marché le vendredi 6 septembre de 16h à 19h.

Les associations de Saint Julien qui le souhaitent pourront participer.

Florent CHIRAT informe de la tenue d'une réunion avec les p'tits gônes le samedi 20 juillet pour l'organisation de la vogue.

Cédric BLANC souligne qu'il y aura un marché le dimanche 28 juillet mais qu'il n'y en aura pas en août.

Questions diverses

- Florent CHIRAT remercie les conseillers pour leur participation à la tenue des bureaux de vote lors des 3 week-end d'élections.

Prochains conseils municipaux :

- CM 17/09/2024 20H
- CM 08/11/2024 20h
- CM 17/12/2024 20h

Séance levée à 22h25.

OASIS SOLIDAIRE – Canicule

La Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon rejoint le mouvement initié par Les Petits Frères des Pauvres qui consiste à proposer l'ouverture d'un espace rafraîchi pour les personnes âgées pendant les périodes de fortes chaleurs ou canicule.

Une salle dédiée accueillera les personnes âgées du lundi au vendredi, en horaires de bureau.

Un accès pratique de plein pied avec un parking à proximité

Un équipement mis à disposition avec un point d'eau à volonté, un espace frais équipé de tables et chaises, des toilettes sur place. Des magazines et jeux compléteront l'accueil.

Accueil à la Fédération ADMR à Sain Bel
664 Allée Grands Champs 69210 Sain Bel
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
04 74 26 78 78

AIDE À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

La CCPA soutient la pratique du compostage depuis déjà plusieurs années. Depuis le 1er mai 2024, un nouveau système d'aide à l'achat a été mis en place pour financer les composteur individuels des habitants qui le souhaitent.

La procédure est simple : il suffit de participer à un atelier d'initiation au compostage gratuit et de compléter le formulaire disponible sur notre site internet, en pensant bien à joindre toutes les pièces justificatives demandées.

Rendez vous sur la page "Compostage" du site internet de la CCPA pour retrouver tous les documents utiles.

Sporting Club des Bigarreux

Le Club de Football SC Bigarreux est à la recherche de potentiels joueurs nés en 2010 ou 2011 afin d'étoffer son groupe U15 pour la prochaine saison !

Contact:

- Julio au 06.65.75.67.33
- Cracus 06.87.14.50.39

Vogue annuelle de Saint Julien sur Bibost

La vogue aura lieu du 23 au 26 Aout 2024

Juillet 2024

Dimanche 28

Petit Marché de Saint Julien

Aout 2024

Vendredi 23 au Lundi 26

Vogue de Saint Julien